

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 10 mai de l'An Deux Mille Vingt Trois à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 04/05/2023, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Madame Jocelyne POITEVIN.

Votants : 25

Présents : 19

STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, BARIOU Marie-Pierre, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, TANGUY Christine, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : 6 LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à Dominique BOUCHERON
LE MOIGNE Philippe, pouvoirs à Christine TANGUY
POULMARC'H Bertrand, pouvoirs à Dominique TILLIER
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Christelle DREANO
GRIJOL Christian, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU
AUDURIER Philippe, pouvoirs à Patrick TANGUY

Secrétaire de séance : GUET François

Délibération N° 39-2023

Objet : Vote des budgets primitifs 2023

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

Le budget primitif prévoit les autorisations budgétaires à la fois en dépenses et en recettes et présente des sections de fonctionnement et d'investissement équilibrées.

Il fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 26 janvier 2023 conformément à la délibération DE 01-2023 prenant acte de la tenue de ce débat.

Les budgets primitifs 2023 seront votés selon la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal, Développement économique et Lotissement conformément à la délibération DE 02-2022 du 27 janvier 2022.

Les budgets primitifs 2023 pour les budgets Eau régie, Assainissement régie et Spanc seront votés selon la nomenclature M49 et le budget Ordures ménagères selon la nomenclature M4.

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le budget primitif 2023 de Douarnenez Communauté composé du budget principal et des budgets annexes suivants :

Budget Principal

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	17 010 325,29 €	17 010 325,29 €
INVESTISSEMENT	6 379 391,68 €	6 379 391,68 €

Budget Eau Régie

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 652 526,20 €	4 652 526,20 €
INVESTISSEMENT	3 463 307,47 €	3 463 307,47 €

Budget Assainissement Régie

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	6 249 844,51 €	6 249 844,51 €
INVESTISSEMENT	5 489 958,07 €	5 489 958,07 €

Budget SPANC

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	159 585,15 €	159 585,15 €
INVESTISSEMENT	74 786,04 €	74 786,04 €

Budget Ordures Ménagères

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 867 395,70 €	3 867 395,70 €
INVESTISSEMENT	1 478 059,11 €	1 478 059,11 €

Budget Développement Economique

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	678 440,00 €	678 440,00 €
INVESTISSEMENT	1 694 766,45 €	1 694 766,45 €

Budget Lotissement

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	116 319,37 €	116 319,37 €
INVESTISSEMENT	113 505,04 €	113 505,04 €

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 04 mai 2023

Il est proposé :

- **D'adopter les budgets primitifs 2023 tels que présentés ci-dessus.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 10 mai 2023.

La Présidente

Jocelyne POITEVIN


